

MEMO PENSE BETE

Imprimer ce mémo il vous sera utile pendant votre période déménagement

"Mais où avais-je la tête ?" petites causes grands effets, il arrive très souvent que des petits détails fassent de votre **déménagement** un jour "noir" parce que vous avez oublié de "dire", de "transmettre" ou de "faire".

Partenaire de votre **déménagement**, ABP Rennes Déménagement vous aide à préparer au mieux l'avant, le pendant et l'après **déménagement** dans les tâches qui vous incombent. A votre disposition, un petit "Pense pas bête du tout" qui vous conduira étapes par étapes.

Les administrations privées et publiques :

- Informer votre Centre de Sécurité Sociale
- Informer votre Caisse d'Allocations Familiales
- Avertissez votre Mutuelle
- Avertissez votre Caisse de Retraite
- Avertissez l'Inspection des Impôts dont vous dépendez
- Avertissez la Perception dont vous dépendez (demandez un formulaire de rectification de domiciliation en cas de mensualisation)
- Prévenez les services de la redevance TV
- Prévoyez le changement d'adresse ou / et de numéro sur votre ou vos carte(s) grise(s)

Les services :

- Avertissez votre organisme bancaire ou la Poste du transfert de votre compte dans une nouvelle agence (informer aussi le nouvel établissement)
- Avertissez les organismes de prêts éventuels
- Souscrivez au service de transfert de courrier auprès de la Poste
- Faites transférer ou résilier votre abonnement téléphonique

(nous vous conseillons d'en fixer l'échéance au lendemain de votre départ)

- Résiliez ou modifiez vos abonnements Internet, téléphones portables
- Faites relever vos compteurs de gaz et d'électricité et résilier les abonnements
- Faites relever votre compteur d'eau et résilier l'abonnement

Les assurances :

- Votre assureur doit être informé du transfert ou de la résiliation de votre contrat par lettre R.A.R. Si vous transférez votre contrat sur le nouveau logement, vous en mentionnez les caractéristiques

La scolarité :

- Avertissez longtemps à l'avance l'école dont vos enfants dépendront.
- Informez l'ancien établissement scolaire du départ de votre / vos enfant(s)
- N'attendez pas pour chercher crèches, jardin d'enfants et autres assistantes maternelles

Votre ancien logement :

- Locataire, vous devez effectuer un état des lieux avec votre propriétaire (prévoir le rendez-vous à l'avance pour procéder aux remises en état si nécessaire)
- Copropriétaire, vous devez informer votre syndic (arrêté des comptes vous concernant)
- Avertissez vos voisins, le gardien éventuel, de la date du **déménagement** par correction et pour faciliter l'accès : place de parking, ascenseur)

Votre nouveau logement :

- Informer votre nouvel entourage (gardien, voisins de votre emménagement pour débiter des relations de bon voisinage)
- Pensez à faire ouvrir les compteurs d'eau et d'électricité (ou de gaz) pour le jour de l'emménagement

- Commencez bien avant le jour "J" à prévoir l'emplacement du mobilier du gros électroménager et la destination des pièces
- Signaler votre changement de domicile à la gendarmerie de votre nouvelle adresse
- Signalez-vous auprès des services municipaux

La veille du déménagement :

- Décrochez tous les luminaires, rideaux, tringlerie si vous n'avez pas souscrit de prestations complémentaires
- Vidanger poêles et cuves à mazout
- Faites dégivrer réfrigérateurs et congélateurs
- Mettez de côté vos objets personnels (clef, téléphone, papiers, bijoux,), dont vous aurez la responsabilité
- Mettez de côté, vêtements et nécessaire de toilette (de manière générale, tout ce qui pourrait vous être indispensable avant la fin du déballage)

Le jour "J" :

- A l'issue du chargement, effectuez une visite du logement avec le chef d'équipe afin de vous assurer que rien n'a été oublié
- Prévoyez de quoi nettoyer le logement une fois celui-ci vidé
- Remettez les clefs si l'état des lieux sortant s'est déjà déroulé
- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau (vous devez avoir prévu la fermeture des compteurs pour le lendemain)
- Fermez portes, fenêtres et volets
- Enlevez votre nom sur la boîte aux lettres, la sonnette et la porte d'entrée
- Pensez à vous munir des clefs de votre nouveau logement
- A l'issue du déchargement et du déballage, faites un point avec le chef d'équipe. Remplissez et signez avec vos remarques éventuelles le formulaire de "déclaration de fin de travail"

Quelque temps après :

- Pensez absolument à célébrer l'événement en pendant la crémaillère ! Avec toutes nos félicitations.

Il est recommandé d'écrire aux organismes bancaires et

administrations plutôt que de téléphoner. Faites de même pour les services EDF / GDF et services des eaux.

Demandez aux services de la Poste de vous fournir des lettres cartes pour avertir amis, collègues, voisins et tous ceux que vous voudrez, de votre nouvelle adresse.